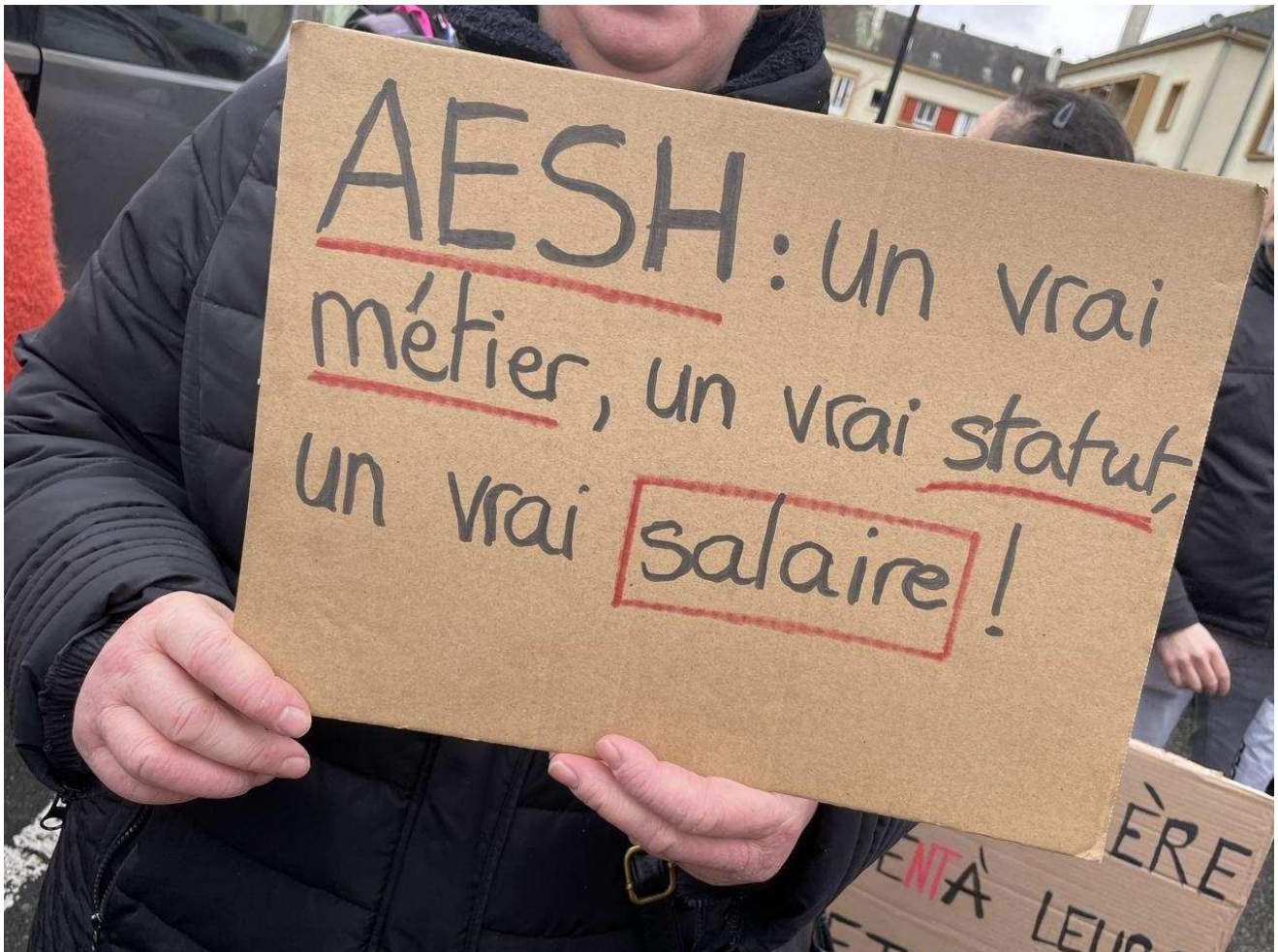


# Le collège du Mêle-sur-Sarthe perd l'une de ses accompagnantes d'élèves en situation de handicap



La pancarte d'une participante à la manifestation du février 2024, à Alençon. Ce jour-là, les personnels de l'Éducation nationale étaient en grève pour s'opposer aux groupes de niveau dans les collèges et aux suppressions de postes. Le statut des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) fait toujours débat. Archives Ouest-France

Jusqu'à ce lundi 25 mars 2024, le collège Louis-Grenier du Mêle-sur-Sarthe (Orne) comptait quatre accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH). Mais l'une d'elles a été affectée à l'école Aristide-Briand de Mortagne-au-Perche. La communauté éducative du collège et le syndicat Sud Éducation dénoncent cette réduction de moyens. L'Éducation nationale rappelle qu'il n'est pas possible de recruter un ou une AESH pour un remplacement de congé maternité.

Ce lundi 25 mars 2024, la journée a commencé au collège Louis-Grenier du Mêle-sur-Sarthe ([Orne](#)) avec une accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH) en moins. Désormais, elles ne sont plus que trois à apporter leur soutien aux huit élèves qui ont fait l'objet d'une notification de la [Maison départementale de l'autonomie \(MDA\)](#).

« Moins d'heures d'accompagnement pour les élèves »

Une réduction de moyens que dénoncent le syndicat [Sud éducation de l'Orne](#) et la communauté éducative de l'établissement. Delphine Maurouard, secrétaire générale des services de l'Éducation nationale de l'Orne, précise : « **Un AESH est recruté au minimum pour trois ans. Nous ne pouvons donc pas embaucher pour un remplacement de congé maternité.** »

C'est, en effet, pour remplacer une collègue enceinte, qu'une AESH a dû quitter le collège. Ce lundi, elle a rejoint l'école primaire Aristide-Briand de Mortagne-au-Perche. Elle n'est pas remplacée. « **C'est moins d'heures d'accompagnement pour ces élèves, tous scolarisés dans des classes différentes** », regrette Johnny Lafresnaye, membre de Sud éducation 61.

Une « gestion honteuse » des personnels

« **Cette aide humaine est indispensable à leur réussite scolaire**, poursuit le professeur. **Les deux élèves qui perdent leur AESH, l'avaient à leurs côtés depuis septembre 2022. Une confiance s'était créée.** » Quand ils ont appris le départ de leur accompagnante, rapporte-t-elle, l'une a dit « **qu'elle allait pleurer** », l'autre, résigné, a lâché : « **Je vais encore changer d'AESH !** »

**Lire aussi :** [Sur les bancs de l'école, à Alençon, les AESH rendent le handicap des élèves moins lourd à porter](#)

« **Cette gestion est honteuse**, estime Johnny Lafresnaye. **L'inclusion au collège crève parce que les services se moquent des liens entre élèves et AESH. Ils se moquent aussi des conditions de travail des accompagnants. Au milieu de son contrat, une AESH est contrainte de changer de lieu de travail et d'élèves accompagnés.** »

« C'est notre fonctionnement habituel »

Dans [l'Orne](#), « **il y a environ 510 AESH** », rappelle Delphine Maurouard. Ils sont rattachés à un PIAL, un pôle inclusif d'accompagnement localisé, et à un secteur géographique. Pas à un établissement, ni à un élève. « **Chaque PIAL recrute et répartit ses effectifs, dans une enveloppe de moyens fermée. Cette décision, c'est notre fonctionnement habituel.** »

« **L'organisation en PIAL permet un recrutement de proximité** », ajoute la secrétaire générale. Pour autant, il n'a pas été tenu compte des autres fonctions exercées au sein du collège par l'AESH déplacée. En complément des 24 heures d'accompagnement, elle faisait de l'aide aux devoirs le soir et animait un club sur la pause méridienne.

« **En effet, beaucoup travaillent à côté pour compléter leurs revenus** », souligne Johnny Lafresnaye. « **Un AESH gagne environ 950 € par mois, ce qui est peu et explique les cumuls d'activités**, commente Alexandra Bojanic, co-secrétaire du [SNUipp-FSU 61](#). **Quand on les déplace, cela complique leur organisation et impacte leurs ressources.** »

Les AESH « se sentent traités comme des pions »



Alexandra Bojanic est co-secrétaire départementale du syndicat SNUipp-FSU de l'Orne. Archives Ouest-France

Il n'est pas de manifestation des personnels de l'Éducation nationale qui n'évoque la situation toujours précaire des AESH. « **Nous demandons qu'elles (\*) puissent s'installer quelque part et vivre de leur métier. Un métier qui mérite que l'on crée un corps dans la fonction publique** », détaille Alexandra Bojanic, co-secrétaire du SNUipp-FSU 61.

Lire aussi : [Orne. Handicap à l'école : ils manifestent pour défendre les AESH](#)

« **Nous demandons aussi qu'elles intègrent la catégorie B, qu'on leur garantisse un temps complet et qu'on les forme. Actuellement, elles apprennent sur le tas mais quand elles sont déplacées, elles doivent repartir de zéro si elles ont affaire à un nouveau trouble.** » Entre les troubles dys ou les troubles autistiques, la prise en charge est très différente, par exemple.

La représentante syndicale le concède : « **Les personnes qui s'occupent des AESH font au mieux mais exercent dans une enveloppe contrainte. Les PIAL n'existent que pour rationaliser les moyens. Nous demandons leur suppression. L'attribution de l'aide doit être pensée en fonction des besoins de l'enfant, des besoins évolutifs.** »

Le hic, « **c'est qu'il n'y a pas de souplesse, tout se fait à flux tendu. Les AESH se sentent traitées comme des pions.** » Une enquête réalisée par le SNUipp-FSU au niveau national a révélé que « **87 % des AESH se sentent mal considérées au sein de l'Éducation nationale. Elles n'ont pas tort. On maltraite les personnes les plus précaires de notre institution.** »

(\*) En France, 98 % des AESH sont des femmes.

Fabienne GÉRAULT.